

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie

Avis du CSRPN n°2026-06-03

Séance du 30 juin 2026

Avis du CSRPN de Normandie

Restauration des fonctionnalités de la zone humide de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot

Motif de la sollicitation du CSRPN :

La réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (RNN DB) représente une surface de 820 ha, dont 242 ha de polder. Le plan de gestion de la réserve couvre la période 2025-2029.

La réserve est parcourue par un réseau de 23 km de fossés, divisant 4 sous-unités hydrauliques. Les hauteurs d'eau sont régulés par 3 ouvrages. Le réseau hydraulique de la réserve est inclus dans l'unité hydrographique de la Douve et de la Taute, mais il est isolé superficiellement des autres réseaux par des formations sableuses. Ainsi, l'alimentation en eau provient uniquement de la nappe phréatique et des eaux de pluie. La topographie du site (partie nord historique plus élevée que le polder sud) ainsi que l'infiltration d'eau de mer par l'ouvrage au sud du polder Sainte-Marie induit un gradient de salinité en surface, croissant du nord vers le sud de la réserve.

L'état actuel du réseau de fossés compromet la bonne fonctionnalité de la zone humide de la réserve naturelle. L'entretien des fossés n'est réalisé que ponctuellement depuis l'acquisition du polder par le conservatoire du littoral. Les derniers travaux de curage datent de 2023, et ils ne concernaient qu'une faible portion du réseau (500m au nord du polder Sainte-Marie).

Un diagnostic du réseau hydraulique de la réserve a été réalisé par le parc des marais du Cotentin et du Bessin en 2025. La problématique centrale soulevée est l'envasement du réseau (1.7 km de fossés fortement envasés, 10.3 km moyennement envasés). Le diagnostic a permis de quantifier et localiser cette problématique, et d'identifier les embâcles et les bouchons de vase.

Concernant l'état du réseau de buses, sur les 43 passages busés, 55 % des ouvrages ne jouent plus leur rôle et compromettent la continuité hydraulique sur la réserve. La buse au niveau du parking principale est hors service en raison des travaux d'aménagement de l'observatoire.

Le diagnostic permet d'élaborer des propositions de travaux pour améliorer le fonctionnement hydraulique sur la réserve, principalement sur le polder. Les travaux présentés devant le CSRPN concernent le curage et reprofilage partiel des fossés, et ils sont complémentaires des travaux sur la remise en état des buses et d'entretien du réseau de haies.

Ce projet de restauration s'inscrit dans le programme d'actions défini dans le plan de gestion de la RNN :

- action CS 24 : réaliser une étude complète du réseau hydraulique
- action IP 01 : réaliser l'entretien des fossés et des ouvrages selon le diagnostic

Le projet de travaux s'étale sur 3 ans (2026-2028), avec pour objectif de retrouver une fonction hydraulique efficace sur la « Grande Noue » (de l'aval jusqu'à l'amont) et sur le secteur Nord qui est très envasé. La reprise du profil en long et l'atténuation de la rugosité du linéaire permettrait de diminuer le temps de réaction du réseau hydraulique, et ainsi de gérer plus finement les niveaux d'eau pour répondre aux objectifs de conservation.

Deux scénarii sont présentés :

- 1) curage du linéaire de fossés sur le polder sud, dans la partie ouest, depuis l'ouvrage des canaux sud jusqu'à la vanne du polder Sainte-Marie, pour un linéaire de 2 km
- 2) curage du linéaire de fossés sur le polder sud, dans la partie est, depuis l'ouvrage des canaux sud jusqu'à la vanne du polder Sainte-Marie, pour un linéaire de 2.25 km

Le gestionnaire a orienté sa proposition de travaux présentée au conseil scientifique sur le scénario 2, considérant :

- le faible linéaire de fossés à curer qui impacterait le campagnol amphibie ;
- l'envasement plus important de cette portion de fossés (environ la moitié du réseau impacté par les travaux a un taux d'envasement de plus de 60%) ;
- la possibilité de réutiliser les vases pour la création d'îlots afin de favoriser la nidification de l'avifaune (échassiers dont l'avocette élégante) ;
- l'impact plus important du scénario 1 pour les espèces patrimoniales (renoncule (*Ranunculus ophioglossifolius*) et potamot pectiné (*potamogeton pectinus*)) ;
- le gain attendu pour la restauration de la continuité hydraulique, car les fossés à restaurer dans le scénario 2 sont de plus grands gabarits.

Les travaux sur le réseau seront découpés en trois tronçons et seront réalisés en condition d'assec. La largeur d'intervention dépendra de la hauteur d'envasement. Le retrait des vases respectera une pente inférieure à 60 %. Il est estimé un volume de 2 810 m³ de vases extraites.

Plusieurs propositions de régalage sont présentées :

- section de fossé étroite et bordée d'habitat non patrimoniaux : régalage linéaire, parallèle au fossé, par dessus des bourrelets de curage existants à une distance comprise entre 1 à 6m des berges ;
- section de fossé large avec présence d'habitat patrimonial :
 - cas 1 : plaquage des vases extraite sur le haut des berges en pente douces – à expérimenter
 - cas 2 : dépôt des vases en tas et régalage en 2 fois via une pelle avec un bras déporté sur un seul coté de la berge, sur des prairies sans habitat patrimonial (distance de 16 à 20m des berges)
 - cas 3 : réalisation d'îlots pour les fossés bordés de vasière sur chaque berge (170m de linéaire concerné). Cette opération est prévue au plan de gestion de la réserve (code IP 02) et permet la création de hauts fonds en hiver, et des îlots faiblement émergés au début du printemps.
- section de fossé moyennement large le long de la digue de mer : la vase sera extraite à l'aide d'un long bras pour réaliser des îlots, et pourra également être déposée le long des fossés en pied de digue.

Le projet présenté rentre dans le champ d'application de travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques (rubrique 3.3.5.0 de la loi sur l'eau annexée à l'article R.214-1 du Code de l'environnement). Le plan de gestion prévoyant une action spécifique sur l'entretien des fossés, les travaux seraient soumis au simple régime de déclaration. Une évaluation des incidences et une demande de dérogation espèces protégées seront également produites et compléteront le dossier administratif.

Avis du CSRPN :

Le CSRPN considère que les travaux hydrauliques proposés ne sont pas susceptibles de modifier de manière substantielle l'état ou l'aspect de la réserve. Ils s'apparentent davantage à des travaux d'entretien des milieux. Il n'est donc pas nécessaire d'initier une procédure de travaux en réserve naturelle (article L 332-9 du code de l'environnement).

Il note que les habitats prairiaux sur le polder sud semblent être actuellement en bon état de conservation. La justification du besoin des travaux pour favoriser la mosaïque d'habitats est questionnée, mais le CSRPN comprend que le fondement des travaux est plus large et vise à restaurer le fonctionnement hydraulique, en particulier la capacité à réguler les niveaux d'eau de la partie nord en faveur de l'avifaune, dans un contexte de marais régulé (tel que défini par le Muséum national d'Histoire naturelle).

Le CSRPN se montre favorable sur le principe du projet de restauration hydraulique sous réserve qu'un troisième scénario soit étudié, à savoir la restauration de l'ancienne filandre centrale préexistante à la polderisation. Ce scénario consisterait à recréer une portion de fossé qui existait historiquement entre le batardeau du canal sud et le réseau de fossés primaire au centre du polder (environ 100m de fossé à créer (ou à restaurer) au droit de la buse de la tour observatoire).

Le réseau central du polder est moins envasé que le réseau retenu dans le scénario 2, les travaux seront donc moins impactants pour les habitats et espèces cibles. Ce 3ème scénario présenterait également l'avantage de favoriser l'expression actuelle des dynamiques naturelles le long de l'ancienne filandre à l'est du polder, tout en résolvant les problématiques de continuités écologiques et de gestion des niveaux d'eau. La cotule pied de corbeau, espèce exotique envahissante, est également moins présente sur cette partie du polder.

La réalisation d'un transect altimétrique (profil en long) est indispensable pour analyser la faisabilité du troisième scénario.

Dans un contexte de changement climatique et de remontée du biseau salé, la salinisation du polder et de la partie nord de la réserve est inévitable. La non-sélection du troisième scénario sur ce fondement n'est pas jugée pertinente.

Le CSRPN souhaite être saisi par voie dématérialisée pour la présentation de ce 3ème scénario. Il pourra alors rendre un avis étayé sur le meilleur choix possible.

Le CSRPN préconise également de réactualiser les inventaires des espèces protégées et des espèces exotiques envahissantes présentes sur les zones impactées par le projet de travaux, en s'appuyant notamment sur l'expertise du conservatoire botanique national de Normandie.

Les membres du CSRPN souhaitent être informés de l'impact des travaux via la réalisation de bilans intermédiaires, chaque année et pendant toute la durée des travaux de curage.

Il recommande de définir un cahier des charges plus détaillé à destination des prestataires de travaux concernant le risque de dissémination de la cotule hors de la réserve et d'invasions par d'autres espèces exotiques envahissantes. Le nettoyage des engins avant et après le chantier doit être rendu obligatoire.

Enfin, le CSRPN préconise de conduire des analyses chimiques de la composition des vases, sur un temps long, avec une étude des composants du sol (élément phosphate et métaux lourds notamment).

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter-à-connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Lecomte', with a stylized flourish at the end.

Thierry Lecomte